

## EAU DU PAYS DE FOUGERES

Parc d'activités de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière  
35133 LA SELLE EN LUITRE

Tél. : 02.23.51.00.14 - mail : [accueil@eau-pf.bzh](mailto:accueil@eau-pf.bzh)

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID : 035-253502603-20230201-2023\_02-DE

### Comité Syndical du 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du rez-de-chaussée de Fougères Agglomération, sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Président.

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date d'affichage : 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres : votants ↵ 17

présents ↵ 17      procuration ↵

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	X	BERHAULT Pierre	X
	BRARD Jean-Claude	X	BOISMARTEL Jean-Bernard	
	BRIDIER Arnaud		BOUDET Serge	
	COUASNON Hubert	X	BOURCIER Jean-Christophe	
	ERARD Joseph	Excusé	BRARD Michel	
	FORET Alain	X	BUFFET Roger	
	GILLES Christophe	X	DEMAZEL Noël	
	GOUPIL Jean-Paul		ESNAULT Franck	
	GUILLARD Hervé	X	HUE Anthony	
	LAFAYE Elsa		PERRIN Anne	
	LEFEUVRE Diana	X	POMMEREUL Monique	
	PARLOT Cécile	Excusée	RAULT Patricia	
	RABAUD Alexis		TALIGOT Denis	
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	X	GORE Laurent	
	BOULMER Jean-Claude	X	SAVINEL Fanny	
	CHAPDELAINE Rémi	X		
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	X	BRARD Hervé	
	GEFFRAY Christian	X	GONNET Albert	
	GOUDAL Patrice	X	NOËL Jean-Claude	
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	Excusée	PRIOUL Joëlle	
	SOURDIN Pierre	X	VALTAIS Didier	X
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	X	RAULT Henri	

Assistaient également à la séance :

M. ISAMBERT Christian, SMG35  
Mmes MISERIAUX Jessica et PIRON Christine, SEPF

Secrétaire de séance :

Monsieur COUASNON Hubert

\*\*\*\*\*

**N°2023.02 : USINE DE MONTOURS – SURCONSOMMATION DE REACTIFS POUR TRAITER  
LES METABOLITES – REGULARISATION ANNEES 2021 ET 2022**

\*\*\*\*\*

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les analyses d'eau réglementaires intègrent dans les paramètres, les concentrations en métabolites pertinents. La limite de qualité pour ces résidus de pesticides est fixée à 0,1 µg/L.

Sur la majorité des ressources du Syndicat, le paramètre déclassant est principalement l'ESA Métolachlore (désherbant maïs). Pour répondre à la norme sanitaire, les usines de production d'eau potable doivent être équipées d'une filtration sur charbon actif mais avec une obligation d'augmenter les dosages afin de respecter tout au long de l'année cette valeur de 0,1 µg/L.

Par conséquent, les dosages en charbon ont considérablement augmenté sur les années 2021 et 2022.

Auparavant, sur l'usine de Montours, ce dosage variait entre 5 à 10 g/m<sup>3</sup>. Avec la nouvelle réglementation 2021, il a évolué de 15 à 20 g/m<sup>3</sup> en fonction des résultats d'analyse.

Ce qui induit un surcoût pour l'exploitant de l'installation de production de Montours :

- De 13 659,94 € HT pour l'année 2021 (le coût à la tonne s'élevant à 3 034 €) ;
- De 30 261,28 € HT pour l'année 2022 (le coût à la tonne étant porté à 4 512,86 €).

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De régulariser la dépense relative à l'augmentation du dosage des réactifs utilisés sur les années 2021 et 2022, en application de la nouvelle norme sanitaire ;
- De prendre en charge cette dépense pour un montant total de 43 921,22 € HT conformément au devis du 10 janvier 2023 présenté par l'exploitant VEOLIA ;
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document utile à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Joseph BOIVENT